



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 – 080 du 19 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – F. LETURCQ – M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – F. DEHON

MM. B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY – P. GORGUET – B. BRONNIART – J. WEEXSTEEN – B. CAILLE – F. SELIER – M. REBOUT – E. BURDIK – M. FOULON – H. COPIN – L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE,
M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J. WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY,
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT.

Objet : Voiries Communautaires - Aire de covoiturage sur le territoire de la commune de Bapaume – Demande de subvention FEDER.

La séance ouverte, Monsieur le Président indique que dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace, la Communauté de Communes du Sud-Artois a décidé la création d'une aire de covoiturage à proximité de l'échangeur autoroutier situé sur la commune de Bapaume. Ce projet entre dans la stratégie globale de la Communauté de Communes du Sud-Artois qui est labellisé TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte) et est identifié au titre de l'action n°3.

Monsieur le Président précise que cette aire sera dimensionnée pour l'accueil de 60 places avec mise en œuvre de dalles alvéolaires perméables au droit des stationnements et que ce projet s'inscrit également dans la programmation du schéma interdépartemental d'aires de covoiturage initié entre les départements et la région Hauts-de-France. Ce projet répond plus spécifiquement aux attentes du Département du Pas-de-Calais qui avait

identifié cette zone à proximité de l'échangeur de l'A1 de Bapaume comme pertinente pour recevoir cet équipement.

Monsieur le Président rappelle l'attribution du marché de travaux pour la réalisation d'une aire de covoiturage sur le territoire de la commune de Bapaume et indique qu'il est nécessaire d'apporter des précisions à la délibération 2018-048 du 19 avril 2018 en actualisant le plan de financement de l'opération pour permettre le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du FEDER (Axe 3, IP 4e, OS 2 – PO FEDER/FSE Nord-Pas-de-Calais).

Monsieur le Président détaille le plan de financement de l'opération qui reprend les résultats d'appel d'offres :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Acquisition immobilière/foncière				
Travaux (à détailler)				
Travaux préparatoires	17 722,50	- Etat (à détailler)	40 000,00 €	17,90 %
Travaux de voirie	95 098,10	TEPCV DETR		
Assainissement	5 755,20			
Réseaux divers	5 707,00			
Electricité	9 193,00	- Conseil Départemental	9 218,04 €	4,10 %
Signalisation / Marquage au sol	7 978,20			
Aménagement (abri vélo, portique d'entrée, mobiliers)	8 254,00	- FEDER - Axe 3	106 792,22 €	48,00 %
Espaces verts	11 089,50			
Eclairage public	8 568,00	- Communauté de Communes du Sud-Artois	66 861,54 €	30,00 %
Telecom (bornes de rechargement électrique)	1 570,00			
Réalisation d'un arrêt de bus (zébra, signalisation)	388,00			
Plus-value dalle engazonnée	26 676,50			
Autres (honoraires)				
Maîtrise d'œuvre	24 871,80			
Frais annexes				
Coût total de l'opération	222 871,80 €		222 871,80 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le programme de travaux ;
- de valider le plan de financement modifié de l'opération ;
- de solliciter une subvention auprès du FEDER sur l'Axe 3 à hauteur de 48,00 % du montant H.T. de l'opération ;
- de prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation de cette aire de covoiturage dans le cadre du budget primitif de l'intercommunalité du Sud Artois (Section d'investissement - opération 22 – voiries communautaires) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

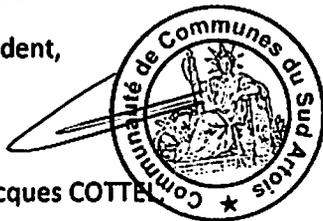
- de solliciter des services instructeurs du FEDER l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude du dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

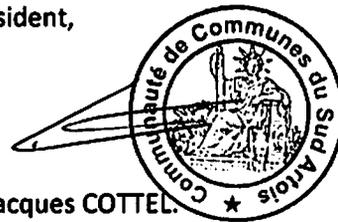
Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 19 juin 2018 et transmission
en Préfecture.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

2018-080 – 19/06/2018

Voiries Communautaires – Aire de covoiturage de Bapaume
Demande de subvention FEDER.